

Communes éligibles à 26 €/ha



Commune de la Haye Malherbe : gestion avec la Chambre d'Agriculture (12€/ha)

CONTACTS

AGR'EAU

Mairie
27370 St-Pierre du Bosguérard
www.roumois.fr

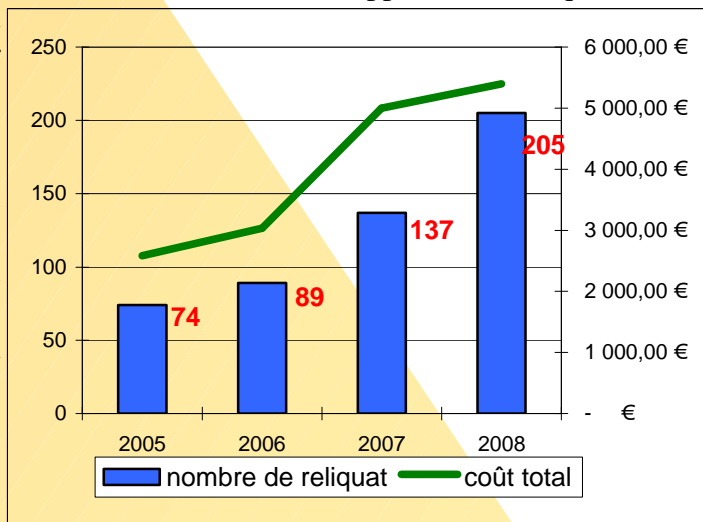
Président
Guy JACOB

Animateur agricole
Guillaume SEBIRE
SYDAR

Les Communs du Logis
27520 Bourgtheroulde
Tel : 02-35-77-37-37
Fax : 02-35-77-60-24
guillaume.sebire@roumois.fr

Opération reliquat d'azote 2008

Cette année, le nombre de reliquat d'azote financé a de nouveau augmenté pour franchir le seuil des 200. Cela montre l'intérêt des agriculteurs pour cette mesure. Elle permet d'optimiser la fertilisation sur chacune des cultures et donc d'éviter des apports inutiles qui présentent un risque pour l'environnement (pollution par les nitrates) mais également une économie dans un contexte d'augmentation des charges en intrants.



Idées-eaux

La lettre de l'AGR'EAU – Bulletin n°12 – Juin 2008

Le mot du Président

L'AGR'EAU s'engage avec les agriculteurs et les partenaires du Contrat Global Eau du Roumois pour mener des actions pour la préservation de la ressource en eau. En 2007, 22 % des sols nus ont été couverts par des cultures intermédiaires. La baisse des financements, la diminution de la surface en cultures de printemps en particulier betteraves, lin et pois et l'augmentation de la surface en blé sont autant d'explications de la diminution des surfaces implantées en 2007. Il est important de rester **mobilisé** sur cette opération car nos financeurs locaux sont toujours présents et très actifs.

Le forfait global 2008 sera de 26 €/ha.

Le cahier des charges est détaillé dans les pages centrales. Je vous invite à le lire attentivement le **cahier des charges**. La **demande de remboursement 2008** est jointe à la lettre et à compléter pour bénéficier des aides.

L'AGR'EAU, c'est également l'apport d'une aide pour les analyses d'effluents d'élevage à hauteur de 50 % du coût et pour les **locaux de stockage de produits phytosanitaires** également éligibles (40 % plafonné à 1 200 € d'aide).

Une journée de **diagnostics des pulvérisateurs** est prévue pour l'automne 2008 : les personnes intéressées peuvent dès à présent prendre contact avec l'animateur du SYDAR.

Bonne moisson et rendez vous au mois de septembre !

Guy Jacob
Président de l'AGR'EAU

SPECIALE INTERCULTURE

Assemblée Générale de L'AGR'EAU

L'assemblée Générale aura lieu exceptionnellement cette année au mois de **SEPTEMBRE 2008**. Elle se déroulera **dans la salle du SYDAR à Bourgtheroulde**. Le thème de cette année sera « Les énergies renouvelables issues de l'agriculture ». Différents points seront abordés tels que les panneaux solaires, la méthanisation, la filière bois, le miscanthus,...

Au programme :

- rapport d'activité
- rapport financier
- rapport spécial du commissaire aux comptes
- rapport moral
- présentation thématique



Elections au SYDAR

Les élections du comité syndical du SYDAR se sont déroulées 28 avril 2008. Le président est **M. Bruno QUESTEL**. Les vices Présidents sont M. Christophe et M. Gréboval. Le comité syndical est composé de 6 membres désignés par les 3 communautés de communes : Roumois Nord, Bourgtheroulde et Amfreville la Campagne.

Les 18 membres sont :

Roumois Nord : Mesdames Dumont et Mouillère, Messieurs Rouas, Dezellus, Vitton et Christophe.

Bourgtheroulde : Madame Pierozack, Messieurs Questel, Quetier, Leclerc, Poisson et Pecot

Amfreville la Campagne : Madame Van Duffel, Messieurs Leho, Gréboval, Doubet, Meslin et Haudrechy.

Espèces éligibles :

	Densité	Intérêts
Phacélie	8 à 12 kg/ha	Bonne coupure dans rotations
Moutarde	7 à 12 kg/ha	Implantation facile
Radis	12 à 15 kg/ha	Implantation facile
Navette	8 kg/ha	Couverture du sol rapide
Seigle	100 kg/ha	Bonne coupure dans rotations



- ⇒ Les Rays Grass et les fourrages dérobés ne sont pas éligibles.
- ⇒ Pour tout autre couvert, un accord préalable sera nécessaire.
- ⇒ Les semences fermières sont autorisées

Date limite de semis : 15 septembre

Date de destruction : à partir du 15 novembre

Fertilisation :

- prendre en compte l'azote restitué par le couvert pour le calcul des besoins de la culture suivante,
- respecter l'arrêté du 3^{ème} programme d'action Zone Vulnérable :
 - épandage de lisier, fientes, boues possibles avant le 30 septembre, dans la limite de 100 kg N total/ha
 - épandage de fumier en août possible dans la limite de 100 kg N total/ha
 - épandage de fumier en septembre possible épandage de lisier, fientes, boues possibles à partir du 15 janvier 2009

Dans tous les cas :

Surface minimale : 1 ha par exploitation

Fertilisation : absence de fertilisant minéral azoté

Localisation : le couvert doit être implanté sur les parcelles situées sur les communes éligibles (Cf. carte dernière page)

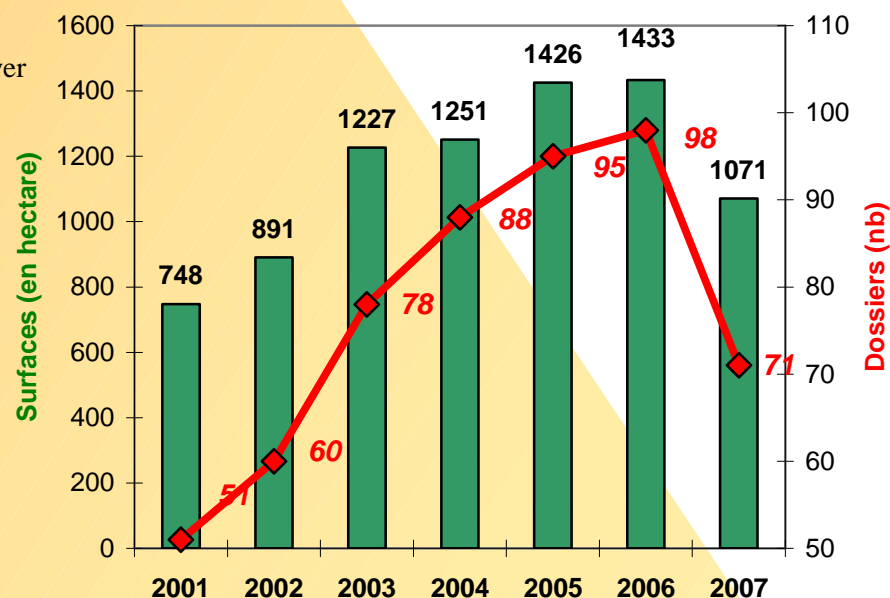
BILAN 2007

L'action en 2007 :

- 69 agriculteurs
- 1071 ha d'implantés
- 27 846 € d'aides versées
- 22 % de la surface en sol nu en hiver couverte

Aucune contrainte pour les cultures de printemps suivant la moutarde. Le maïs et les betteraves sont les cultures de printemps qui ont le plus important taux de couverture par les CIPAN. Le lin est en progression constante, ce qui montre que la mise en place d'un couvert végétal précédent la culture ne pénalise en aucun cas la levée du lin.

Evolution des surfaces de couverts d'interculture sur le Roumois



Couverture des sols nus l'hiver : pourquoi ?

Les cultures intermédiaires permettent de :

- Piéger les nitrates : en captant à l'automne l'azote présent dans le sol (une moutarde piège environ 50 kg N/ha), elles vont limiter les transferts vers la nappe et vont restituer pour la culture suivante entre 20 et 30 kg/ha).
- Limiter le ruissellement et l'érosion : elles favorisent l'infiltration grâce à leur système racinaire (70 à 80 % de ruissellement en moins) et protègent le sol grâce au couvert (60 % d'érosion en moins)

Présentation des résultats des essais menés dans le Roumois :

Années	Nombre de parcelles testées	Mesures reliquats en moyenne (kg NO3/ha sur 90 cm)			
		Témoin (sol nu)	Sous moutarde	Piégeage	% azote du sol piégé
2001	3	93	25	68	73
2002	3	110	50	60	55
2003	4	82.5	31	51.5	62
2004	3	94	18	76	81

Remboursement 2008 : mode d'emploi

Non-cumul de financement :

Cette mesure n'est pas cumulable avec d'autres modes de financement (CTE, CAD, MATER...)

La demande de financement :

Transmettez la demande ci-jointe avant le 1^{er} octobre 2008 à :

SYDAR
Pour l'AGR'EAU
Les Communs du Logis
27520 Bourgheroulde Infreville

L'adhésion à l'AGR'EAU :

Elle est obligatoire : 30 € de cotisation en 2008

Les aides apportées par l'AGR'EAU :

Un seul forfait indemnisant le coût des semences et le travail lié à la mise en place du couvert sera octroyé sur **PRESENTATION DE FACTURES ACQUITEES: 26 € par hectare** (Participent financièrement le SERSAEP, Agglo d'Elbeuf et le Conseil Général 27)

Versement des aides :

Avril 2009 après réalisation des contrôles terrain